

# Quand prévaut la **raison d'État**

Le gouvernement du Sénégal a récemment fait état de sa ferme intention de privatiser la Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal (Sonacos). Dans une interview publiée dans l'édition du 2 décembre 2002 du quotidien national *Le Soleil*, le ministre de l'Économie et des Finances, M. Abdoulaye Diop, a précisé que cette privatisation devrait intervenir avant le début de l'hivernage 2003. Ce qui, en clair, signifie qu'en tant qu'entité relevant des pouvoirs publics, la troisième entreprise sénégalaise, au regard de son chiffre d'affaires, vient d'officier pour sa dernière campagne agricole.

Née en 1975 de la rétrocession à l'État par des investisseurs européens d'un complexe de cinq unités industrielles situées à Diourbel, Kaolack, Ziguinchor, Louga et Dakar, la Sonacos reste, quatre ans après la libéralisation du secteur, le principal intervenant de la filière arachidière. Elle produit aussi du savon, du vinaigre, de l'eau de Javel, de la moutarde, du dentifrice, des parfums, de la margarine et des aliments pour le bétail et la volaille. Aujourd'hui, l'État du Sénégal détient 80 % des actions de la société, le reste demeurant toujours entre les mains d'investisseurs français.

Depuis 1980, la Sonacos s'était lancée dans la commercialisation de l'arachide par le biais de sa filiale, la Sonagraines. En 1985, elle avait étendu ses activités à la production de semences. Deux types d'extension qui s'expliquaient par le fait que la production, le raffinage, l'importation et l'exportation d'huile de cuisine était au cœur de l'activité de la Sonacos. Depuis la suppression de la Sonagraines par l'État le 31 décembre 2001, la Sonacos est revenue, durant la campagne agricole 2002, à sa fonction traditionnelle, à savoir la transformation industrielle, laissant la commercialisation des graines d'arachide à des opérateurs privés.

### Un échéancier dicté par les bailleurs de fonds

Si aujourd'hui la décision de la privatisation de la Sonacos surprend quelque

peu les acteurs de la filière arachidière, c'est bien parce qu'elle a été maintes fois différée. Au point que l'on avait pensé que l'État s'était résolu à ne pas se séparer d'elle. Depuis 1995, la Sonacos figure sur la liste des sociétés à privatiser. Deux tentatives de cession des actions de l'État ont déjà eu lieu, mais elles se sont soldées par des échecs.

Dans ses négociations avec les bailleurs de fonds, le gouvernement issu de l'alternance s'était vu accorder un répit de quelques années pour relancer le processus de privatisation de la société. Mais, juste deux ans après l'alternance, les institutions de Bretton Woods, qui avaient fait de la libéralisation de la filière arachidière une condition, sont revenues à la charge, imposant à l'État sénégalais la dissolution sans préavis de la Sonagraines et une privatisation, sans doute précipitée, de la Sonacos.

Avec le transfert, en 2002, au Comité national interprofessionnel de l'arachide (CNIA) de la fonction de détermination du prix de l'arachide conformément aux cours mondiaux (prix inférieur à celui qui était antérieurement fixé par l'État), et la suppression de la Sonagraines qui connaissait un déficit structurel d'environ 4 milliards dû aux dysfonctionnements dans les points de collecte, la Sonacos est aujourd'hui sortie de la tourmente. L'État sénégalais compte ainsi mettre sur le marché des entreprises à privatiser une société requinquée, au capital de 10 milliards FCFA et au chiffre d'affaires de 100 milliards FCFA.

L'État, qui veut repositionner la Sonacos sur le marché de la sous-région concernant la production d'huile et d'aliment de bétail, compte ainsi attirer les investisseurs. Il espère, malgré sa précipitation, pouvoir conjurer le syndrome de l'échec de la cession de ses parts.

### Des motivations à la fois de marchand et d'idéologue

L'empressement des autorités de l'État à se défaire de la Sonacos s'explique aussi par des motivations peu avouables. On peut penser que si les bailleurs de fonds ont obtenu aussi facilement leur accord, cela est en partie dû au fait que

l'État, en proie à de nombreux problèmes sociaux, est actuellement à la recherche de ressources, afin de faire face aux attentes suscitées par l'alternance. À défaut de perspectives, et devant la probabilité d'un hivernage catastrophique, l'État fait des comptes d'épiciers et espère trouver dans la privatisation de la Sonacos cette manne financière qui pourra lui permettre de sortir la tête de l'eau.

Une telle hypothèse est d'autant plus plausible que l'actuel gouvernement de l'alternance estime avoir suffisamment donné en ce qui concerne le monde rural. Il veut reprendre d'une main ce qu'il a octroyé de l'autre. En effet, au lendemain de l'alternance politique, les autorités affirment avoir hérité d'une Sonacos au déficit de 65 milliards FCFA. Selon cette version officielle, la société n'était même pas en mesure de financer l'achat de 400 000 tonnes d'arachide. L'État se targue d'avoir pris sur lui le règlement de cette facture, et d'avoir fourni à la Sonacos l'occasion de réduire ses pertes de production dues à un matériel obsolète.

En plus de cette volonté manifeste de vouloir rentrer dans ses fonds, la privatisation de la Sonacos s'explique aussi par des motivations d'ordre purement idéologique. L'État libéral a la conviction que seule la privatisation de la plus importante entité du secteur pourra être le vecteur de son assainissement et de sa viabilité.

### Des modalités peu convaincantes

Cependant, comme le dit l'adage, la précipitation est mauvaise conseillère, et celle qu'affiche l'État à se défaire des problèmes du monde rural peut être source de multiples désagréments. Les échecs déjà enregistrés devront fonctionner comme autant de rappels à la prudence. Cela est d'autant plus vrai que le nouveau régime, avec la privatisation avortée de la société nationale de production d'électricité (Sénélec), a eu l'occasion de faire l'amère expérience de la mauvaise foi de certains repreneurs. L'État, constatant le non- ➤

- respect de leurs engagements par le consortium franco-canadien qui avait acheté la Sénélec, avait dû, à l'époque, faire des acrobaties financières pour se la réapproprier.

Aujourd'hui plus que jamais, ce « *partenaire stratégique avec des références internationales et une maîtrise technique éprouvée* » que l'État tente de débusquer dans la forêt des repreneurs peut se révéler être une Arlésienne.

Même si la mariée, en l'occurrence la Sonacos, est belle, débarrassée qu'elle est déjà de tout ce qui pouvait être des fioritures (dans le cas d'espèce, la Sonagraines et la fixation par l'État d'un prix au producteur nonobstant les cours mondiaux), rien ne prédit des noces joyeuses entre un nouveau partenaire et le monde rural. La conjoncture agricole est aujourd'hui telle, en raison de la pause pluviométrique et de deux mauvaises

campagnes agricoles successives, qu'il serait hasardeux pour tout investisseur sérieux de s'engager dans une opération de l'envergure de l'achat de la Sonacos.

Toutes ces raisons devraient pousser à plus de circonspection. Mais il semble que, sur cette question, la raison d'État, qui n'est pas souvent la meilleure, prévaut sur tout. ■

**Moustapha Sarr Diagne**  
*msdiagne2002@yahoo.com*